

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avis public est par les présentes donné par le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, que le conseil municipal statuera sur une demande d'usage conditionnel conformément au règlement 494-UR-2014, lors de la séance régulière qui se tiendra le lundi 2 décembre 2019, à 19h30 au lieu ordinaire des sessions du conseil, au 630, 4e Avenue, Grandes-Piles.

La nature de la demande est de pouvoir utiliser la résidence du 605, 1ière Avenue comme une maison de tourisme.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil avant qu'il ne statue sur celle-ci en se présentant à la salle du conseil à l'heure, à la date et à l'adresse indiquée ci-dessus.

Donnée à Grandes-Piles, ce 18 novembre 2019.



Pierre Beauséjour
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-annexé aux endroits désignés par le conseil sur le territoire de la municipalité de Grandes-Piles, le 18 novembre 2019.



Pierre Beauséjour
Directeur général et secrétaire-trésorier